

ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement, d'une licence sportive à la F.F.H.G.
Saison 2021.2022

Je soussigné(e) [Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement, d'une licence sportive à la F.F.H.G. et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

En application du décret n° 2021-564 paru le 7 mai 2021, relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence sportive, les **mineurs** n'ont plus besoin de fournir un certificat médical. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter que la production d'un tel certificat demeure obligatoire dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

**Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation
(et non le questionnaire lui-même)**

Si le représentant légal du licencié(e) ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir la licence délivrée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté de **moins de 6 mois** (en compétition le cas échéant)